

Communiqué de presse

Classe « Optimum » dans les TGV InOui : la CNAFC appelle à une réflexion globale sur l'accueil des familles

Contact presse :

Benoît Hautier
01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33
b.hautier@afc-france.org

28 place Saint Georges
Paris, 750009
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateur et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

Consommation – Famille – Transports

La Confédération nationale des Associations familiales catholiques (CNAFC), association de défense des consommateurs agréée, réagit à la décision de SNCF Voyageurs de créer une nouvelle classe « Optimum » à bord de certains TGV InOui, destinée à remplacer l'offre Business Première à compter de 2026. Présentée comme une classe premium visant une clientèle recherchant calme et conditions de travail optimales, cette offre exclut les enfants de moins de 12 ans, tout en autorisant l'accès aux animaux de compagnie moyennant un supplément tarifaire.

Une évolution qui s'inscrit dans une culture croissante du « no kids »

La CNAFC s'est d'ores et déjà saisie de ce sujet. Dès le début du mois de décembre 2025, elle a relayé auprès de la Responsable « voix des clients et des associations nationales de consommateurs » de SNCF Voyageurs l'incompréhension exprimée par de nombreuses familles face à cette exclusion des enfants.

Ce choix s'inscrit dans un contexte de diffusion d'une culture dite du « no kids », qui tend à considérer la présence d'enfants comme une gêne dans les espaces collectifs, y compris dans des services relevant de l'intérêt général comme les transports publics.

Sans contester le principe d'espaces dédiés au calme, la CNAFC alerte sur le risque d'une normalisation progressive de l'exclusion des enfants, non par contrainte technique, mais par absence de réflexion globale sur leur accueil.

Une meilleure prise en compte des familles est nécessaire, avec des solutions réalistes

La CNAFC rappelle que les familles constituent une part importante des usagers du train. Demander une meilleure prise en compte de leurs besoins est légitime. Pour autant, la CNAFC ne promeut pas la création généralisée de voitures durablement dédiées aux familles. Les déplacements familiaux sont principalement concentrés sur certaines périodes (vacances scolaires, fêtes), alors que les trains circulent quotidiennement avec des profils de voyageurs très diversifiés. Des aménagements figés risqueraient donc d'être inadaptés une grande partie du temps.

Privilégier la modularité plutôt que l'exclusion

Dans ce contexte, la CNAFC appelle la SNCF à engager une réflexion sur la **modularité des espaces** à bord des trains longue distance, afin d'adapter les

Communiqué de presse

configurations aux usages réels selon les périodes : regroupement de places, carrés de quatre en vis-à-vis, espaces identifiés permettant d'accueillir familles ou groupes lorsque la demande est forte.

Les cycles industriels ferroviaires étant longs, ces choix doivent être anticipés dès aujourd'hui, y compris pour les rames déjà commandées lorsque des évolutions restent possibles.

Un enjeu de cohésion sociale dans un contexte de baisse de la fécondité

Cette réflexion est d'autant plus nécessaire que la France connaît une baisse historique de la fécondité. Le taux de fécondité s'établit aujourd'hui à **1,56 enfant par femme**, son niveau le plus bas depuis 1918.

Dans ce contexte, la CNAFC s'interroge : comment encourager les familles à avoir des enfants si les infrastructures du quotidien, et notamment les transports collectifs, ne sont pas pensées pour faciliter la mobilité avec des enfants, mais tendent au contraire à en limiter la présence ?

Les demandes de la CNAFC

La CNAFC appelle la SNCF à :

- Associer les associations familiales et de consommateurs en amont des décisions ayant un impact sur les familles,
- Étudier des solutions d'aménagement modulable adaptées aux usages réels,
- Améliorer la lisibilité des règles de placement et des configurations utiles aux familles et aux groupes.

Voyer en train doit rester une expérience accessible et acceptable pour tous.

Pour la CNAFC, les enfants ne sont pas un problème à contourner, mais l'avenir de notre pays et, donc, une réalité sociale à intégrer dans les politiques de transport.

À propos

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2024, elles regroupent **51 000 familles** réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de **280 associations** regroupées en **71 fédérations** départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé.....
- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Les AFC sont fondées sur **la pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.

Communiqué de presse

La Confédération Nationale des AFC (CNAFC) est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.

Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).

Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.

LA CNAFC est reconnue **d'utilité publique** depuis 2004.

Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'usagers du système de santé et, depuis 2010, de l'agrément « **jeunesse et éducation populaire** ».